

Le lundi 26 février 2024

**Publication de l'index « Egalité femmes-hommes » pour l'année 2024**

En application de la loi Avenir Professionnel, notre Association publie son index « Egalité femmes-hommes » qui est incalculable.

Notre note se décompose de la façon suivante :

- ✓ Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes (38/40)
- ✓ Ecart de répartition des augmentations individuelles. Cet indicateur est incalculable.
- ✓ Nombre de salariées augmentées à leur retour de congés maternité. Cet indicateur est incalculable.
- ✓ Parité parmi les plus hautes rémunérations (0/10).